

**Un Commentaire**  
**par Dr Mary Tanner au sujet du**  
**« Don d’Autorité »**

INTRODUCTION

**(i) Origine du Rapport**

Pour les Anglicans et les Catholiques Romains, l’accord en matière de foi – un accord suffisant pour nous rapprocher les uns des autres, et nous maintenir ensemble- est fondamental à l’unité entière visible. L’Archevêque Michael Ramsey et le Pape Paul VI ont ouvert un dialogue théologique en 1968 qui a continué pendant plus de 30 ans. Il en résulta la publication en 1981 du *Rapport Final de la Commission Internationale Anglicanne Catholique Romaine*. Celui-ci rassembla les déclarations acceptées sur l’eucharistie, le ministère, et l’autorité. Le Rapport fut largement étudié. Les membres du clergé et les laïcs dans les deux églises, à travers le monde, furent véritablement enthousiasmés par le fait que, dans les sphères où nos églises étaient auparavant amèrement divisées, nous pouvions maintenant prétendre à un accord substantiel en toute confiance.

La Conférence Lambeth de 1988 affirma ce qu’était dit à propos de l’eucharistie et du ministère en tant que ‘consonant en substance avec la foi des Anglicans’. Toutefois, tandis que les deux Communions reconnaissaient dans les deux textes sur l’autorité beaucoup de points sur lesquels elles pouvaient être d’accord, elles identifiaient aussi des sphères où il fallait encore faire du chemin pour atteindre un accord: la relation entre les Saintes Ecritures, la Tradition et l’exercice de l’autorité de l’enseignement; la collégialité, la conciliarité et le rôle des laïcs en ce qui concerne la prise de décisions; et le ministère de Pierre de primauté universelle. Les deux églises étaient sûres que le travail déjà accompli favorisait grandement de plus amples accords. Désormais, onze ans plus tard, la Commission offre encore plus de travail sur le sujet de l’autorité dans *Le Don d’Autorité (Autorité III)*.

**(ii) Pourquoi ce Rapport est-il important?**

Les deux églises sont d’accord sur le fait que nous partageons un degré profond de communion fondé sur notre baptême commun. Les deux églises sont engagées envers l’accomplissement du don d’unité que Dieu a promis à l’église pleinement visible. Une communion pleinement visible implique l’acceptation d’une autorité commune. Celle-ci à son tour nécessite une compréhension partagée de l’autorité. Ainsi, ce travail complémentaire sur l’autorité, avec ses accords plus profonds, a une importance vitale pour la vie commune dans une unité visible entre les Anglicans et les Catholiques Romains.

**I. LE THEME MAITRE: LE ‘OUI’ DE DIEU ET NOTRE ‘AMEN’**

Le Rapport n’est pas facile à résumer. Chaque phrase compte envers la construction du tout. On bénéficie d’une étude lente et attentive. Il y a un thème maître, imaginatif et suggestif, qu’il faut comprendre afin d’apprécier les progrès en matière de compréhension de l’autorité faite dans ce Rapport. Le thème maître est **‘le “Oui” de Dieu à nous et notre “Amen” à**

**Dieu.** La volonté de Dieu est de rassembler tous les peuples en communion avec lui-même au sein de la création transformée. En Jésus Christ, Dieu non seulement affirme ce dessein, mais aussi en garantit l'aboutissement, nous démontrant ainsi le 'oui' éternel. Dans l'obéissance fidèle de Jésus au Père, les Chrétiens peuvent reconnaître la réponse parfaite de l'humanité, l'Amen' parfait à Dieu et au dessein de Dieu. En lui, avec et à travers le Christ, par le pouvoir de l'Esprit Saint, nous prononçons notre 'Amen' à Dieu et au dessein de Dieu pour nous. La vie du Chrétien, et la vie de la communauté de l'église, est vécue au sein de l'orbite du 'oui' continu de Dieu à nous, et notre tentative, par la grâce de l'Esprit Saint, de dire 'Amen' à Dieu. Le ministère d'autorité dans l'Eglise consiste à aider l'Eglise et le monde à entendre le 'oui' de Dieu et à permettre qu'une réponse y soit faite. Au sein de la structure de ce thème maître se déploie une exploration; premièrement la nature de l'autorité et, ensuite, la façon dont l'autorité est mise en pratique dans l'Eglise, le ministère de primauté inclu.

## **II. AUTORITE DANS L'EGLISE (paras 7-31)**

La description du fonctionnement de l'autorité dans l'Eglise avance pas à pas:

- L'Autorité dans l'Eglise est un don, le don de Dieu à son peuple, afin de permettre l'Eglise de vivre dans la mémoire du 'oui' de Dieu fait dans le Christ et, de guider l'Eglise à y répondre fidèlement.
- Le 'oui' de chaque Chrétien au dessein de Dieu est dit dans la foi de la communauté Chrétienne – la communauté locale de croyants et la communauté des fidèles en tous lieux et en tous temps. Cette communauté de foi en tous lieux et en tous temps transmet la foi révélée par le biais d'une vie riche de Parole et du sacrement, et la vie commune.
- La Tradition est le don reçu du passé, et le trésor qu'il faut transmettre dans des circonstances variées et dans des temps continuellement en changement. Ce que les apôtres reçurent et proclamèrent se trouve désormais dans la Tradition de l'Eglise où la Parole du Seigneur est prêchée et où les sacrements du Christ sont célébrés. Les Saintes Ecritures tiennent une 'place unique et normative' par laquelle l'Eglise mesure son enseignement et ses actions lorsqu'elle se trouve confrontée par de nouveaux messages et défis. 'La Tradition' dit le Rapport, 'est un canal d'amour' qui ouvre l'Evangile à tous les peuples.
- La transmission de la Tradition est la responsabilité et le travail de tout le peuple de Dieu. Le Rapport décrit cette réception et transmission dynamiques de la Tradition comme étant comme une 'symphonie' dans laquelle on joue des mouvements différents. Le théologien a un rôle. Ceux à qui l'on a confié la responsabilité ont leur rôle propre à jouer dans la maintenance saine de la mémoire de ce que Dieu a accompli dans le Christ et l'espoir de ce que Dieu apportera dans l'accomplissement.
- Ceux qui sont investis de la responsabilité doivent faire attention à l'esprit de tous les fidèles (le *sensus fidelium*). Dans la vie de l'Eglise l'esprit du fidèle et le 'ministère de la mémoire' doivent toujours nourrir une relation réciproque.

Les Anglicans et les Catholiques Romains peuvent se mettre d'accord sur ces choses concernant l'autorité de l'Eglise. Toutefois, parce que les deux Communions ont vécu des vies séparées, elles ont maintenant besoin d'apprécier le point de vue de l'autre. Il leur faut prendre l'opportunité de partager l'esprit du fidèle et le ministère de la mémoire au sein d'une communauté de croyants plus large. Ainsi les Anglicans et les Catholiques Romains recevraient ensemble le 'oui' de Dieu et apprendraient à y répondre ensemble avec un 'Amen' unanime.

### **III. EXERCER L'AUTORITE DANS L'EGLISE (paras 32-50)**

Le Rapport offre un concept clé qui permet de comprendre le fonctionnement de l'autorité dans l'église. Tous les fidèles sont appelés à voyager ensemble, à avancer ensemble sur le même chemin. Le mot anglais *synodality* – synodalité a pour racine le mot grec *syn-hodos*. La synodalité se rapporte à la communauté de toutes les églises locales en tous temps et en tous lieux.

#### **(i) Synodalité: suivre ensemble le même chemin (paras 34-40)**

- L'exercice de l'autorité a une orientation missionnaire qui consiste à garder fidèlement l'Eglise en ligne avec les desseins de Dieu et à inviter tous les peuples à répondre à Dieu avec un 'Amen'
- L'évêque a la responsabilité de l'église locale pour conduire les églises à prononcer leur 'Amen' authentique à Dieu. Les fidèles ont le devoir de recevoir le conseil et les décisions de ceux qui sont investis de la responsabilité lorsqu'ils reconnaissent Dieu en action à travers l'autorité exercée par l'évêque. L'autorité de l'évêque n'est pas arbitraire. Elle agit au sein du 'sens de la foi' de la communauté.
- Aucune église locale avec son évêque ne se suffit à elle-même. L'église locale vit dans la Tradition, en tant que partie de, et en cœur avec l'Eglise toute entière. L'évêque local, à travers l'adhésion au collège des évêques, joue un rôle en permettant l'église locale de marcher côte à côte avec l'Eglise entière. Ensemble les évêques cherchent à discerner et à articuler l'esprit des fidèles.

Une fois de plus, les Anglicans et les Catholiques Romains peuvent se mettre d'accord sur certains aspects de l'exercice d'autorité et marcher côte à côte avec l'Eglise entière, même si la façon dont les deux Communions structurent leurs vies aujourd'hui n'est pas identique. Dans la Communion anglicane les évêques, les membres du clergé et les laïcs consultent et légifèrent ensemble dans les synodes, où les évêques jouent un ministère spécifique en relation avec les questions de doctrine, de culte et de vie morale. Des formes de synodalité sont présentes aux niveaux locaux, provinciaux et mondiaux. Le Rassemblement des Primats, Le Conseil Consultatif Anglican, la Conférence Lambeth et l'Archevêque de Canterbury sont tous des instruments de synodalité au niveau mondial. Dans l'Eglise Catholique Romaine la synodalité existe au sein des réunions des évêques dans les conférences épiscopales, et les groupes régionaux d'évêques lorsqu'ils se rencontrent à Rome. Un effort a été fait pour

encourager la participation active des laïcs dans la vie et la mission des églises locales. Ici le Rapport progresse vers une section très importante.

**(ii) Persévérance dans la la vérité: discerner ensemble sur le même chemin (paras 41-44)**

Les deux églises sont confrontées par la question de ‘comment discerner la vérité dans des situations de défi’. La participation du corps entier, ensemble avec les personnes chargées du ministère de mémoire sont tous deux indispensables.

- En discernant, l’Eglise peut avoir confiance en la promesse du Christ de guider vers toute la vérité. Dans des circonstances spéciales ceux qui sont investis du ministère de responsabilité en viennent à juger selon les Saintes Ecritures qui est fidèle à la Tradition elle-même préservée de l’erreur. ‘Ceci est ce que l’on signifie quand on affirme que l’Eglise peut enseigner *sans faute*’ (para.42)
- Le corps entier des croyants participe dans le discernement, pas seulement ceux à qui a été confié le ministère de mémoire. La réception de l’enseignement est une part intégrale de ce processus. Et ici on lit une phrase de cruciale importance – ‘Les définitions Doctrinaires sont reçues comme autoritatives en vertu de la vérité divine qu’elles promettent ainsi que par le rôle particulier de ceux qui les proclament au sein du *sensus fidelium* du peuple entier de Dieu. Lorsque le peuple de Dieu répond par la foi et dit ‘Amen’ à l’enseignement autoritatif, c’est parce qu’il reconnaît que cet enseignement exprime la foi apostolique et agit dans l’autorité et la vérité du Christ...’ (para.43)

Il y a des occasions où le *sensus fidelium* perçoit un besoin pour que l’Eglise parle sur un sujet de foi et, quand il fait appel à ceux qui sont investis du ministère de responsabilité à parler. Le collège épiscopal a le pouvoir d’exercer ce ministère parce qu’il est lié à la succession des apôtres, qui étaient le corps autorisé et envoyé par le Christ pour prêcher l’Evangile à toutes les nations’. (para. 44). L’exercice de l’enseignement de l’autorité requiert que ce qui est enseigné soit fidèle aux Saintes Ecritures et s’accorde avec la Tradition Apostolique.

Dans cette section un pas a été pris au-delà des accords auxquels on a abouti dans *Autorité I et II*. L’équilibre délicat maintenu dans le traitement de l’infaillibilité de l’enseignement autoritatif, qui appartient à l’Eglise, et prend place, sous la guise de l’Esprit, au coeur de la vie de la communauté entière, dans certaines circonstances, est important pour les deux églises. Le Rapport a tenu ensemble les services spéciaux d’un ministère de responsabilité, et le rôle de tous les fidèles dans le ministère de l’Eglise à enseigner l’infaillibilité. Cela a des conséquences importantes pour les deux églises tandis qu’elles contemplant la réformation de leur vies personnelles aujourd’hui, et qu’elles considèrent la possibilité d’un exercice commun d’autorité pour le futur. Maintenant le Rapport en vient à un sujet que beaucoup ont attendu.

### **(iii) Primauté (paras 45-49)**

C'est un fait que certaines formes de primauté existent dans les deux églises. Les provinces anglicanes ont leur Primat, le Rassemblement des Primats sert la Communion anglicane entière, et l'Archevêque de Canterbury exerce un rôle primatial dans la Communion anglicane. Le Rapport le dit:

- Les aspects primautaire et conciliaire du ministère de responsabilité appartiennent ensemble à chaque niveau de la vie de l'Eglise.
- Depuis le Nouveau Testament, le rôle de Pierre parmi les apôtres renforça les autres. L'Evêque de Rome a exercé un ministère de primauté parfois pour le bénéfice de l'Eglise entière, et parfois pour celui d'une église locale, comme, par exemple, lorsque Grégoire le Grand supporta la mission d'Auguste.
- Au sein de son plus large ministère, l'évêque de Rome offre un ministère spécial de discernement qui est souvent mal compris. 'Chaque définition solennelle' est prononcée *au centre* du collège de ceux qui exercent l'*episcopo* et non pas en-dehors du collège. (para.47). Parce que l'évêque de Rome prononce au cœur du collège des évêques, il proclame non pas sa foi personnelle, mais la foi de toutes les églises locales.
- De façon à enseigner, l'évêque de Rome doit discerner sous la conduite de l'Esprit Saint et dans la fidélité envers les Saintes Ecritures et la tradition. Le Rapport le résume donc ainsi: 'c'est...la foi de tous les baptisés dans la communion, et cela seulement, que chaque évêque exprime avec le corps des évêques dans le conseil. C'est cette foi que l'évêque de Rome dans certaines circonstances a le devoir de discerner et de mettre en évidence.'(papa.47)

Le Rapport clarifie le fait que la réception de la primauté de l'évêque de Rome permet la reconnaissance de ce ministère précis de la primauté universelle. Il est autant évident, et cela est important pour les anglicans, que l'autorité est exercée par des Chrétiens faibles pour des Chrétiens faibles. Il n'en est pas moins vrai des successeurs de Pierre. En fait, le Pape Jean Paul II dans l'Encyclique Papale, *Ut Unum Sint*, admet sa propre fragilité humaine. Le Rapport a fait beaucoup d'efforts en examinant ces questions qui avaient été posées par les deux Communions. Il affirme avec confiance que cette compréhension de l'autorité et de son exercice est une que les anglicans et les Catholiques Romains peuvent partager. Nous avons été aidés à voir qu'à la fin, le but de l'exercice d'autorité et sa réception est de permettre l'Eglise de dire 'Amen' au 'oui' de Dieu.

### **IV. VERS UNE UNITE VISIBLE: QUELS SONT LES DEFIS SOULEVES PAR LE RAPPORT? (paras 51-62)**

Le Rapport ne fait pas qu'offrir une déclaration théologique. Il reconnaît que les deux églises sont des églises en évolution en ce qui concerne l'autorité. La Communion anglicane avance vers les structures universelles qui encouragent *koinonia*. L'Eglise Catholique Romaine cherche à renforcer les structures locales et intermédiaires. Ces changements sont en fait

complémentaires. L'accord théologique présenté dans ce Rapport permet des défis aux deux Communions:

**(i) Défis aux anglicans (para.56)**

- La Communion Anglicanne est-elle ouverte à l'acceptation des instruments de responsabilité dont les décisions dans certaines circonstances lieraient tous?
- Les nouvelles structures émergentes vont-elles assister les Anglicans à participer au *sensus fidelium*, l'esprit de l'Eglise, avec tous les Chrétiens?
- Jusqu'à quel point l'action unilatérale par les provinces, même après consultation, affaiblit-elle la communion?
- La volonté des Anglicans à tolérer l'anomalie (par exemple dans les différentes pratiques concernant l'ordination des femmes) a conduit vers l'affaiblissement de la communion dans le partage de l'eucharistie et dans l'exercice de l'*episcopus* – quelles conséquences en dérivent-elles?
- Comment les Anglicans vont-ils répondre à la question de la primauté universelle telle qu'elle émerge non seulement dans leur vie propre interne mais aussi dans le dialogue œcuménique?

Des questions très semblables sont traitées dans le *Rapport Virginie* que les évêques à la Conférence Lambeth ont invité les provinces à étudier dans l'intérêt de renforcer l'unité et la communion de la Communion Anglicanne.

**(ii) Défis aux Catholiques Romains (para. 57)**

- Jusqu'où les membres du clergé et les laïcs participent-ils en fait de façon active dans les corps synodaux émergents dans l'Eglise?
- L'enseignement de Vatican II sur la collégialité des évêques a-t-il été suffisamment mis en pratique?
- A-t-on pris suffisamment de dispositions pour assurer que la consultation ait lieu entre l'évêque de Rome et l'église locale avant que toute décision importante soit prise?
- Comment la variété d'opinions théologiques est-elle prise en compte lorsque des décisions sont prises?
- les structures de l'Eglise Catholique Romaine respectent-elles efficacement l'exercice de l'*episcopus* à tous les niveaux de la vie de l'Eglise?
- Comment l'Eglise Catholique Romaine va-t-elle adresser la question de primauté universelle telle qu'elle émerge dans le dialogue auquel le Pape fait appel dans *Ut Unum Sint*?

Voici des questions pointues qu'il faut poser à chacune des deux églises. Beaucoup de choses dépendent de la façon dont chaque église y répondra, pas seulement en paroles, mais aussi

dans la réformation de sa vie propre. Les questions font appel à un examen personnel systématique et radical qui engendre un renouveau de notre propre exercice d'autorité et un engagement à exercer l'autorité ensemble au coeur d'une Eglise unie visible.

### **(iii) Défis aux deux églises (para.58)**

**Nos deux Eglises ont reçu le défi non seulement de faire ensemble tout leur possible, mais aussi d'être ensemble autant que possible. Les évêques sont encouragés à travailler ensemble aux niveaux régionaux et locaux,** à participer à des réunions internationales, avec les Anglicans accompagnant les évêques Catholiques Romains à Rome, à enseigner et agir ensemble et à partager la surveillance des initiatives écuméniques locales. Il est regrettable que l'accent ici soit seulement sur le partage épiscopal, particulièrement dans un Rapport si ardent à souligner la relation inextricable entre le ministère de responsabilité et l'esprit de tout le peuple de Dieu. Les évêques des deux Communions ont beaucoup à gagner à écouter les laïcs des deux Communions qui aujourd'hui partagent de façon régulière dans beaucoup de sphères de vie et témoignage.

### **(iv) Le Défi à la Primauté Universelle: un don à partager (paras. 60-63)**

La dernière section du Rapport offre un portrait attrayant du ministère de la primauté universelle telle qu'il est effectué dans la collégialité et la conciliarité, un ministère du serviteur des serviteurs de Dieu, qui soutient une diversité légitime et met en valeur l'unité; un ministère qui prend la direction dans le monde et dans les vies des deux Communions, les rassemblant en consultation et pour le débat. Ce portrait réchauffera sûrement le coeur de nombreux Anglicans et Catholiques Romains qui ont hâte de vivre une unité visible et en communion avec l'Evêque de Rome. Ils seront séduits par la suggestion de la Commission:

- que les Anglicans soient ouverts à et désireux d'un rétablissement et d'une re-reception sous certaines conditions de l'exercice de la primauté universelle de l'Evêque de Rome;
- que les Catholiques Romains soient ouverts à et désireux d'une re-reception de la primauté universelle de l'Evêque de Rome et de l'offrande d'un tel ministère à l'Eglise entière de Dieu.
- Il est frappant que le Rapport parle d'une re-reception de la primauté universelle de l'Evêque de Rome par les deux églises. Il n'est pas question des Anglicans recevant à nouveau de la main de l'Eglise Catholique Romaine, mais des deux églises recevant à nouveau ensemble un ministère renouvelé de primauté universelle.

## **V. QUE FAIRE DE CE RAPPORT?**

Ce Rapport mérite d'être largement étudié de façon critique, de préférence en groupes incluant Anglicans et Catholiques Romains qui peuvent interpréter les uns pour autres leurs expériences d'autorité variées et leurs espoirs pour l'exercice futur d'une autorité commune. Les membres du dialogue Anglican/Catholique officiel se doivent d'écouter les réactions causées à travers le monde par leur travail. Les personnes investies de cette autorité doivent

guider le processus de discernement et de réflexion sur ce Rapport et insister sur des accords au-delà des 'pas concrets' déjà recherchés en 1981. Car sans effectuer les changements nécessaires dans nos vies et nos relations, il n'y aura que très peu de confiance en l'efficacité de la recherche pour un accord dans la foi sur le chemin de l'unité visible. *Le Don d'Autorité* est un don en lui-même; un instrument pour encourager les Anglicans et les Catholiques Romains à répondre ensemble au '**Oui**' de Dieu avec un seul '**Amen**'.